

[Text]

• 1635

I believe in the past, prior to the rash of failures, CDIC, when it had built up a surplus, rebated some parts of the premium.

Mr. G. King: Yes, that is correct.

Mrs. McDougall: Yes.

Mr. Dorin: They had a system of rebating premiums they did not . . . I was just interested to know that, because when we get the later witnesses, who are going to complain about us raising the premiums, I will tell them they did not complain about having a refund.

Mr. de Jong: That is exactly my question. I wonder if the Minister could enlighten us if those rebates had not been paid, plus the accrued interest that would have occurred on those funds, what would CDIC's debt be now?

Mrs. McDougall: I do not have those figures, no.

Mr. de Jong: I will ask that question of CDIC.

Mrs. McDougall: But obviously CDIC would have had more surplus funds. I guess to some extent it is a little like a mutual insurance company, whereby if a mutual company has a good experience, it will pay back some of its premiums. I think the changes in the operation of the financial industry have been very profound. Whether one should have seen them coming or not is a moot point. The point is that nobody did.

Mr. de Jong: Well, perhaps we need some legislation then to regulate a little more about when the rebates occur so that we ensure that there is some cushion there for the unforeseen.

Mrs. McDougall: I totally agree with you. I think future rebates on premiums of CDIC will not occur within your career or mine.

The Chairman: Thank you very much. Thank you, Madam Minister, for making your presentation.

The committee has acted very casually about this, and I intend to, because this is not a very controversial bill. CDIC were invited to come this afternoon, but you recall that the arrangements were made at a very, very late date, and it was only quite a bit later that we were able to get the Minister this afternoon. We have talked during this meeting to the representatives of the Canadian Banking Association, and they apparently are quite content, as I understand it, to allow us to have the CDIC here first tomorrow afternoon at 3.30 p.m., and the two associations appear subsequent to the CDIC. That may, because I do not intend to force this issue through, mean we would either run a little later tomorrow afternoon or we would have to postpone that one further meeting. I would like to see it cleaned up tomorrow afternoon, if at all possible, but it is not the sort of thing that I see any reason to press on. Does that sort of agenda suit?

[Translation]

Je crois que par le passé, avant cette cascade de faillites, lorsque la Société d'assurance-dépôts du Canada avait accumulé un surplus, elle offrait une ristourne sur les primes.

M. G. King: Oui, c'est exact.

Mme McDougall: Oui.

M. Dorin: Il y avait un système de remise des primes qui ne . . . Je tenais à savoir cela, car lorsque nous entendrons les autres témoins se plaindre de la hausse des primes, je leur rappellerai qu'ils ne se sont pas plaints les fois où ils ont été remboursés.

M. de Jong: C'est précisément ma question. La ministre peut-elle nous dire ce que serait la dette actuelle de la société d'assurance-dépôts si ces ristournes n'avaient pas été payées, et en tenant compte des intérêts accumulés correspondant à ces fonds?

Mme McDougall: Non, car je n'ai pas ces chiffres en main.

M. de Jong: Je poserai donc la question à la SADC.

Mme McDougall: Il ne fait cependant aucun doute que la SADC aurait alors disposé de fonds plus élevés. Dans une certaine mesure, cela ressemble un peu à une compagnie d'assurance mutuelle qui rembourse certaines de ses primes si elle a fait de bonnes affaires. Cela dit, le fonctionnement de l'industrie financière a été profondément modifié. On peut toujours se demander s'il n'était pas possible de prévoir cela, mais il n'en demeure pas moins que personne ne l'a fait.

M. de Jong: Eh bien, peut-être avons nous alors besoin d'une loi qui réglerait davantage cette question des ristournes sur les primes pour qu'il y ait toujours des fonds en cas d'imprévu.

Mme McDougall: Je suis tout à fait d'accord avec vous. Je crois que ni vous ni moi n'assisteront à d'autres remises de primes de la part de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Le président: Merci beaucoup. Merci beaucoup, madame la ministre, pour votre exposé.

Le Comité n'a pas été très strict, et c'est ainsi que nous avons l'intention de continuer, car il ne s'agit pas d'un projet de loi prêtant beaucoup à controverse. La Société d'assurance-dépôts du Canada a été invitée à témoigner cet après-midi, mais vous vous rappellerez que ces arrangements ont été faits très, très tard, et que c'est encore plus tard que nous avons pu obtenir la présence de la ministre pour ce même après-midi. Nous nous sommes entretenus avec les représentants de l'Association des banquiers canadiens, et ils semblent tout à fait disposés à nous permettre d'entendre d'abord la Société d'assurance-dépôts du Canada demain à 15h30 pour ensuite témoigner avec l'autre association. Cependant, sans vouloir vous imposer une telle solution, cela signifiera peut-être que la réunion durera plus longtemps ou que nous devons en tenir une autre ultérieurement. Pour ma part, j'aimerais qu'on en termine demain après-midi si c'est possible, mais je ne vois aucune raison de vous imposer cela à tout prix. Est-ce qu'un tel ordre du jour vous convient?